

# Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

## Du lundi 24 septembre 2018

**Présents** : BERAL Didier – CROZE-ARAUJO Christelle – TAULEIGNE Thierry – DUMOUTIER Stéphane – BERRET Patrick – MURILON Luc – COQUILLEAU David – DOMERGUE Vincent – CREUS Béata – GARAND Sophie – EYRAUD Patricia

**Absents excusés** : RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie – GREGNAC Régine – PRAT Dimitri

**Secrétaire de séance** : TAULEIGNE Thierry

➤ **Autorisation de signature de la convention « Lire et Faire Lire » :**

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, pour l'année scolaire 2018/2019, concernant le programme « Lire et faire lire ». Celle-ci permet l'intervention de lecteurs bénévoles sur le temps cantine.

➤ **Demande de participation classe découverte enfant scolarisé en classe ULIS à Labégude**

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'école de Labégude une subvention de 100€ pour le financement de la classe découverte pour l'enfant scolarisé en classe ULIS à Labégude et domicilié à Mercuer.

➤ **Règlement des services municipaux périscolaires**

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal décide de modifier les articles concernant les allergies et intolérance, et la livraison de repas végétariens du règlement intérieur des services municipaux périscolaires, afin d'éclaircir ces points.

➤ **Désignation des délégués au comité cantine**

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil municipal décide le renouvellement les représentants des parents d'élève au comité consultatif cantine et désigne les représentants titulaires suivants : Madame DEMOLY Izabella, Madame JAUSSERAND Jaël et Madame JARDÉ Emilie

➤ **Subvention classe découverte CM1/CM2**

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 15€/enfant/jour, soit 18,75€/enfant/nuitée, à l'Amicale Laïque, ce qui représente un total de 2 175 € pour les 29 élèves de CM1/CM2 qui participent à un voyage scolaire d'une durée de 5 jours. Le plan de financement suivant est approuvé :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Transports:		Participation communale ou intercommunale:	
Commune/centre d'accueil A/R	975.00€	Séjour élèves (24 élèves sur 4 nuits) :	
Pendant séjour (activités)	0.00 €	Elèves résidant dans la commune:	
Hebergement (hotellerie):		Participation par élève/nuitée:	18.75 €
Séjour élèves:	7 743.00 €		
Séjour enseignants/accompagnateur:	168.00 €	Sous-total:	2175.00 €

Activités:	Participation du Département de l'Ardèche (24 élèves sur 4 nuits)		
	Participation par élève/nuitée:	14.00 €	
	Sous-total:	<b>1 624.00 €</b>	
	Participation d'associations:	<b>2 900.00 €</b>	
	Participation familles 130€/famille	<b>2 187.00 €</b>	
Total:	<b>8 886.00 €</b>	Total:	<b>8 886.00 €</b>

➤ **Autorisation de signature de la convention « Sentiers du doc »**

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal décide la projection et le financement d'un film en présence de son réalisateur dans le cadre du Mois du film documentaire 2018, pour un montant équivalent aux frais de déplacement du réalisateur et plafonné à 150€. Il approuve la signature de la convention « Sentiers du doc » avec Ardèche Images, permettant cette diffusion.

➤ **Autorisation de signature de la convention L'Entière Compagnie**

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Afin de maintenir l'activité théâtre, le Conseil Municipal décide l'établissement d'une nouvelle convention de mise à disposition, de la salle polyvalente pour la période 2018/2019, maintenant la possibilité d'une activité ponctuelle sous forme de stages, en fonction des disponibilités, avec l'association l'Entière Compagnie. Les tarifs restent inchangés à savoir : 100 euros à l'année et dans le cas d'une activité ponctuelle (périodes de stage) : 20 € par journée.

➤ **Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas :**

- **Télé déclaration des meublés de tourisme :**

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal décide de mettre en place la télé déclaration des meublés de tourisme qui permet de créer un numéro d'identification à 13 chiffres pour tous les déclarants. Dès lors, les hébergeurs de location de courte durée ne pourront s'inscrire dans les différents services de déclaration et communication (air bnb, Aritel, Gîtes de France...) qu'en possession de leur identifiant.

- **Modification des statuts : Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et Ludothèque**

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour qu'elle exerce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la compétence « LAEP et Ludothèque ».

➤ **Attribution marché maîtrise d'œuvre construction garage communal**

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre, pour le projet de construction d'un garage communal, à ESTEVE et DUTRIEZ Architectes - 4, place du 14 juillet - 07200 AUBENAS, pour un montant forfaitaire d'honoraires de 14 200,00 € HT soit 17 040,00 € TTC, correspondant à un taux de rémunération de 10 %,

➤ **Attribution marché approvisionnement plaquettes bois pour la chaufferie**

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché public de fourniture pour l'approvisionnement en bois déchetés de la chaufferie bois de la commune de MERCUER, à l'entreprise SASU FLORENSON – ZI

Lucien Auzas – 170, rue des soyeux – 07170 LAVILLEDIEU, pour un prix révisable de 31,00 € HT par MAP soit 34,10 € TTC par MAP.

➤ Tarifs assainissement 2019

Pour : 12      Contre : 00      Abstention : 02

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la redevance assainissement de 2 % par m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019. Le tarif de la redevance par m<sup>3</sup> consommé actuellement est de 2,33 € et passe à 2,38 €. Le montant de l'abonnement de 60€ reste inchangé.

➤ Bulletin municipal : tarif des insertions publicitaires

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs suivants pour les insertions publicitaires pour le bulletin municipal 2019 :

Professionnels de la commune :

- ¼ de page : 45 € TTC
- 1/3 de page : 60 € TTC
- ½ page : 75 € TTC

Professionnels hors de la commune :

- ¼ de page : 75 € TTC
- 1/3 de page : 100 € TTC
- ½ page : 125 € TTC

➤ Indemnité Trésorier année 2018

Pour : 09      Contre : 03      Abstention : 02

Le Conseil Municipal de verser l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Monsieur HEYRAUD Eric, Trésorier, pour l'exercice 2018.

➤ Décision modificative n°2 - budget communal

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante pour le budget communal :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
<b>DEPENSES</b>		
Compte 6488 : Autres charges		3 500.00 €
<b>TOTAL Chapitre 012 : Charges de personnel</b>		<b>3 500.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 500,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
Compte 6419 : Remb. rémunérations de personnel		1 680.00 €
<b>TOTAL Chapitre 013 : Atténuation de charges</b>		<b>1 680.00 €</b>
Compte 7718 : Autres produits except. gestion		1 820.00 €
<b>TOTAL Chapitre 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>1 820.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 500.00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
<b>DEPENSES</b>		
Compte 204182 : Bâtiments et installations		6 250.00 €
<b>TOTAL Chapitre 204 : Subvention d'équipement versées</b>		<b>6 250.00 €</b>
Compte 2181 : Installations générales		2 000.00 €
<b>TOTAL Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>2 000.00 €</b>
Compte 2313 : Immobilisations en cours construction	8 250.00 €	
<b>TOTAL Chapitre 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>8 250.00 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 250.00 €</b>	<b>8 250.00 €</b>

➤ Décision modificative n°1 - budget assainissement

Pour : 13      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil municipal vote la décision modificative suivante pour le budget assainissement :

## SECTION D'EXPLOITATION

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
<b>DEPENSES</b>		
Compte 604 : Achat d'études, prestations de services	800.00 €	
<b>TOTAL Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>	<b>800.00 €</b>	
Compte 706129 : Redevance pour modernisation réseaux de collecte		90.00 €
<b>TOTAL 014 : Atténuation de produits</b>		<b>90.00 €</b>
Compte 658 : Charges diverses de gestion courante		710.00 €
<b>TOTAL Chapitre 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>710.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>800.00 €</b>	<b>800.00 €</b>